

**11ème édition des Rendez-vous de l'expertise
Paris, 24 novembre 2011**

« La réponse de l'expertise internationale aux enjeux globaux »

Intervention de M. Henri de RAINCOURT, ministre en charge de la Coopération

Séance de clôture

Monsieur le Ministre, cher Charles Josselin,

Messieurs les Directeurs généraux, chers Christian Masset et Cyrille Pierre,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Les « Rendez-vous de l'expertise » sont un temps fort pour les acteurs du développement.

Je m'en réjouis et voudrais saluer l'ensemble des personnalités et des institutions françaises, publiques et privées, qui concourent à la réussite de cet événement.

L'expertise internationale n'est pas, comme on le croit parfois, seulement un sujet technique. Elle recouvre un enjeu politique.

Dans notre effort de solidarité et d'APD, l'engagement financier est essentiel. Il représente près de 10 milliards d'euros en 2011 dont une proportion importante, près de 40%, transite par les canaux multilatéraux.

Le corolaire obligé de cette implication financière massive réside dans la mobilisation de nos moyens humains. En d'autres termes, l'aide au développement ne se résume pas à une question d'argent !

L'expertise c'est donc cette dimension irremplaçable qui accompagne notre aide, promeut nos valeurs, nos techniques, notre vision des choses et parfois du monde. Elle est indissociable de l'effort budgétaire.

C'est pourquoi la représentation nationale s'est saisie de ce sujet dont elle a mesuré la portée.

Par la loi du 27 juillet 2010 sur l'action extérieure de l'Etat et par les actions entreprises en faveur de la modernisation de notre dispositif d'assistance technique à l'image de la création de « France Expertise Internationale » (FEI), opérateur du Ministère des Affaires étrangères en charge de l'assistance technique et de l'expertise françaises à l'étranger, elle a profondément renouvelé notre dispositif public.

Nous avons aujourd'hui avec FEI un établissement performant, autofinancé, capable de répondre à tous les types d'appels d'offres, de recruter l'expertise française, publique ou privée, européenne ou étrangère selon une gestion de droit privé. C'est un gage de souplesse et de réactivité.



Nous disposons désormais d'un instrument adapté. Son action permet, avec celle des autres opérateurs, de proposer une offre française cohérente en répondant au plus près aux objectifs du millénaire.

Cette offre vaut aussi pour la préservation des biens publics mondiaux, la gouvernance démocratique et les Droits de l'Homme ou encore le soutien aux Etats fragiles.

La pleine synergie entre nos différents opérateurs est l'autre condition du succès.

A ce titre, le « conseil d'orientation de l'expertise technique publique et privée », dont la présidence a été confiée à Monsieur Thierry Courtaigne, Directeur général du MEDEF International, sera le lieu privilégié de la concertation entre tous les opérateurs français de l'expertise internationale. La complémentarité entre nos opérateurs est nécessaire. A cet égard, je ne doute pas que la structure animée par M Courtaigne facilitera notre action d'ensemble.

L'esprit de la réforme de 2010 est donc clair : renforcer la crédibilité de notre système d'expertise. Le rendre plus efficace et plus compétitif.

Il nous revient par conséquent d'être présents sur deux terrains : celui de l'assistance technique dans les pays bénéficiaires de l'aide, qui est votre « cœur de métier », et celui de la concurrence à laquelle nos opérateurs nationaux sont confrontés.

Car l'expertise internationale est aussi un marché.

N'ayons pas peur de le dire, nous y défendons des intérêts économiques et financiers. Nos partenaires, qu'ils soient américains, allemands, britanniques ou espagnols l'ont bien compris.

Au moment où l'on constate une tension sur nos moyens budgétaires il est essentiel de faire preuve de dynamisme et de participer, comme nous le faisons déjà, aux appels d'offres multilatéraux, qu'ils soient européens, onusiens ou autres.

Il n'est pas illégitime à cet égard de rechercher un « retour sur investissement » ainsi qu'une meilleure visibilité de l'effort que nous consentons par les canaux multilatéraux. C'est ce que nos partenaires font avec détermination.

Permettez-moi d'illustrer mon propos :

Un appel d'offres, adossé aux crédits européens du FED, est actuellement en cours en République centrafricaine. Il porte sur près de 2 millions d'euros destinés à financer la modernisation de la justice et de la police de ce pays. Nous sommes sur les rangs pour proposer notre savoir faire. Il serait heureux que notre opérateur soit retenu, que nos experts soient choisis pour aider ce partenaire africain à progresser dans un secteur déterminant pour sa gouvernance. Je rappelle que la France contribue sur son budget à hauteur de 800 millions d'euros par an au financement du FED, soit 20% du montant total de cet instrument européen.

Autre exemple, en République démocratique du Congo, plus grand pays francophone du monde, notre expertise a été sélectionnée conjointement par les coopérations britannique et suédoise pour conduire, sur leurs financements, une réforme visant au pluralisme des médias.

De manière plus générale, FEI est maintenant la deuxième agence française, aux côtés de l'AFD, accréditée par l'Union européenne pour gérer des fonds communautaires qui lui sont transférés. Il y a là un champ d'activité considérable à développer pour démultiplier nos moyens d'intervention.



Je note aussi que FEI a été désigné par le Ministère des Affaires étrangères pour gérer le dispositif « 5% Fonds Mondial », soit 18 millions d'euros, destinés aux ONG. Ceci, afin d'aider les pays africains notamment francophones, à mieux lutter, et parfois de façon plus rigoureuse, contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

L'expertise internationale est un instrument majeur de diffusion de notre influence.

Ainsi, aider à la modernisation d'un système administratif ou juridique et en favoriser le rapprochement avec nos schémas c'est œuvrer à long terme au développement d'un pays partenaire et établir une plus grande proximité bilatérale avec lui. Ce type d'action, souvent patiente et minutieuse, est porteur de retombées significatives pour nos entreprises, nos opérateurs, tous nos acteurs de la solidarité internationale.

Naturellement, il ne s'agit pas de calquer et encore moins d'imposer un modèle, mais d'intégrer des principes de bonne gestion et d'efficacité de l'aide universellement promus par la communauté internationale.

Respecter la prééminence du bénéficiaire dans l'organisation de l'aide est l'élément clé de notre approche.

Cette édition des « Rendez-vous de l'expertise française à l'international » aura une fois de plus constitué un temps d'échanges féconds entre opérateurs et acteurs de la coopération internationale, français et européens, publics et privés.

Je m'en félicite et vous engage à agir, tous ensemble, comme une « équipe France » unie et consciente de son rôle dans la mondialisation et dans l'espace de solidarité européen.

Je vous remercie.